

Echo du Conseil Municipal du 27 juillet 2010

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le mardi 27 juillet 2010 et a débattu les sujets suivants :

La cantine scolaire intercommunale : les échanges successifs entre les élus des trois communes : St Lattier, Montagne et St Bonnet de Chavagne et les responsables de l'association ont permis de clarifier les engagements de chaque municipalité. Une convention sera établie entre les trois communes et l'association de la cantine scolaire intercommunale. Elle stipulera les éléments suivants : le prix du repas est fixé annuellement par les municipalités et il sera le même pour tous les enfants quelque soit la commune. Il sera de 3,40 euros pour la rentrée 2010. Les trois municipalités alloueront une subvention annuelle fixe au prorata du nombre d'écoliers de chaque commune. Au besoin, une subvention d'équilibre budgétaire pourra être versée ultérieurement. Un budget prévisionnel sera établi chaque année. Une clarification sera aussi faite sur les dépenses supportées directement par les collectivités et celles restant à la charge de l'association. Le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur le projet de convention et autorise le Maire à la signer, à fixer le prix des repas et à fixer le montant de la subvention allouée.

Rentrée scolaire : Le nombre d'élèves à la rentrée 2010 sera en légère augmentation. Les travaux engagés dans les bâtiments scolaires avec notamment la restauration du mur de la cours sont en phase d'achèvement.

Le tarif de la garderie est reconduit au même niveau pour la rentrée 2010.

La bibliothèque intercommunale : La bibliothèque intercommunale rayonne sur les communes de St Antoine, Montagne, Dionay et St Bonnet de Chavagne. Son action se développe d'année en année. Sa pérennisation voir son développement passent par une nouvelle localisation à St Antoine. La titularisation du personnel est maintenant exigée par les financeurs pour bénéficier des aides publiques. Les investissements dans un nouveau local seront supportés par la commune de St Antoine. Le fonctionnement sera réparti entre les quatre communes suivant le nombre d'habitant et le potentiel fiscal. La participation de St Bonnet s'élève à 8038 euros pour 2010. Le Conseil a validé cette proposition de prise en charge.

Suivi budgétaire : Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la décision modificative budgétaire qui concerne 2 postes de charge : une dette des années antérieures au SE38 et un ajustement de notre participation à la bibliothèque intercommunale. Ces deux dépenses d'un montant total de 9500 euros sont ajustées avec la ligne des dépenses imprévues.

Travaux de voirie : Le Conseil Municipal a délibéré unanimement sur la proposition de réaliser un montant d'investissement routier suffisant pour pouvoir bénéficier de la totalité des aides du Conseil Général.

Divers : Le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur la proposition du Conseil Général pour un abandon total de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le réseau routier communal.

Le Conseil a validé la création d'un poste d'agent social à temps partiel et l'augmentation d'heures pour l'agent social déjà en place pour pourvoir le remplacement permanent de Tèrese au sein des activités périscolaires.